



## TÉMOIGNAGE D'AGRICULTEUR – FRANCK BERNARD

Une retenue collinaire pour sécuriser l'irrigation sur le long terme et économiser la ressource en période d'étiage

Franck BERNARD, agriculteur à Bellecombe-Tarendol dans les Baronnies provençales, sur une SAU de 44 ha dont 20 ha en abricotiers et 16 ha en lavandins, s'est lancé dans un gros chantier de réalisation d'une retenue collinaire. Il témoigne :

«Je dispose d'une retenue collinaire de 10.000 m<sup>3</sup> réalisé par mon père en 1987 pour irriguer 8 ha d'abricotiers. Sur un ilot de 12 ha d'abricotiers en goutte à goutte, j'irriguais avec une petite réserve de 4000 m<sup>3</sup> qui est en relation directe avec le cours d'eau le Rieufrais . Compte-tenu des contraintes environnementales à venir sur le bassin de l'Eygues qui est classé déficitaire en été (volumes prélevables) et de la diminution de la ressource à l'étiage, j'ai décidé en 2017 d'étudier la possibilité de faire une retenue collinaire pour ne plus dépendre du ruisseau. Le projet consistait à réaliser une réserve de 20.000 m<sup>3</sup> par l'intermédiaire du ruisseau en dehors de la période d'étiage tout en restant sur la même surface irriguée qu'avant le projet. Suite à la phase de sondage, une étanchéité artificielle s'est avérée indispensable (géomembrane en polyéthylène PEHD de 1,5 mm d'épaisseur) compte-tenu de la nature du sous-sol très graveleux.

Les travaux ont démarré fin 2019. C'est un projet long, complexe et onéreux, mais j'ai été bien accompagné et l'entreprise qui a réalisé les travaux a une grosse expérience dans les retenues. Ce projet a été rendu possible car j'ai touché 60 % de subvention avec des aides de l'Agence de l'Eau, de la Région, de l'Europe et du Département dans le cadre du Plan de Développement Rural. Je considère que c'est une belle réussite.

La retenue de 20.000 m<sup>3</sup> est terminée depuis un an. Elle mobilise environ 1 ha. Le coût total est de 160.000 € et la géomembrane représente environ 50 % de l'investissement. Même si j'ai entièrement gelé en 2021 pour la première année de fonctionnement de la retenue collinaire, je ne regrette pas mon choix. Il me permet de sécuriser l'irrigation sans me soucier dans les années futures des réductions des volumes prélevables. Je gère mon volume comme je l'entends tout en continuant de pratiquer une irrigation la plus économe possible avec du goutte à goutte et je ne dépend plus uniquement de la rivière.





## AIDES À L'IRRIGATION

Des aides à l'irrigation sont toujours possibles en 2022 via le Plan de Développement Rural (PDR).

Par contre, le plan de relance (vague 3) est définitivement fermé depuis le 24 février compte-tenu du succès du dispositif et du grand nombre de dossier déposé.

### **Mesure 4.15 pour l'irrigation individuelle et mesure 4.34 pour l'irrigation collective du Plan de Développement Rural (PDR) Rhône-Alpes**

Dans un contexte de changement climatique, des difficultés se posent parfois en période d'étiage pour concilier les besoins en eau des usagers et des milieux. Afin de réduire la pression sur les milieux en déficit quantitatif, des actions de modernisation ou de substitution des réseaux sont à promouvoir pour optimiser l'usage de l'eau en agriculture.

C'est pourquoi les politiques publiques conduites par la Région, l'État, les Départements, l'Agence de l'Eau et l'Europe soutiennent les investissements individuels d'hydraulique agricole.

L'appel à candidatures est téléchargeable sur [le lien ICI](#). Seuls seront retenus les projets ayant obtenu une note suffisante.

Pour l'année 2022, les appels à candidatures 04.15 et 4.34 sont ré-ouverts.

Une session de sélection est prévue courant du 2ème semestre, avec une date limite de dépôt des dossiers au 31 mars 2022.

Passé cette date, les dossier seront examinés en 2023 avec le nouvel appel à candidature dont les modalités ne sont pas encore arrêtées.



Pour plus d'information : François Dubocs (CA26)  
au 04 27 24 01 60 ou 06 72 09 90 82

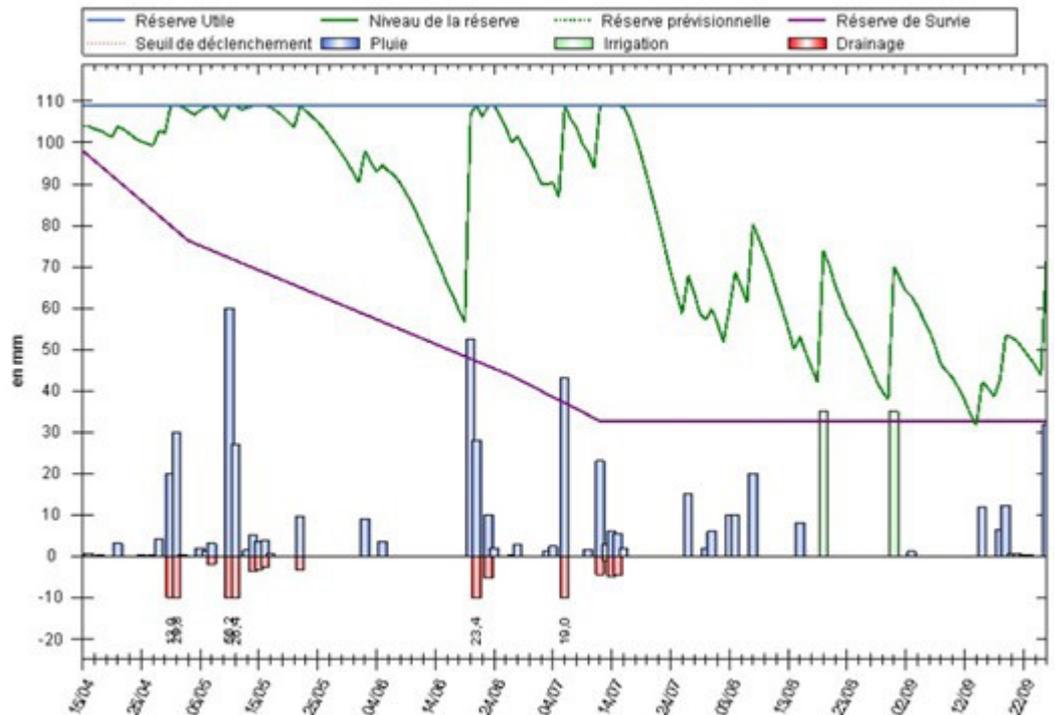




## PILOTAGE DE L'IRRIGATION GRÂCE AU BILAN HYDRIQUE EN LIGNE : DES ÉCONOMIES D'EAU À LA CLÉ

Depuis 2 ans, la CA 26 met à disposition des agriculteurs qui sont intéressés un outil d'aide à la décision (OAD) concernant le pilotage de l'irrigation : Net-Irrig

Net-Irrig est un outil internet développé par la Chambre d'Agriculture du Loiret permettant de réaliser à la parcelle un bilan hydrique, c'est-à-dire une évolution en temps réel de la réserve en eau du sol sous forme graphique en tenant compte des pluies et du climat (ETP).



Témoignage de Paul Despesse, agriculteur à St-Marcel-lès-Valence

« J'ai utilisé Net Irrig en 2021 grâce aux actions de Valence Romans Agglo. dans le cadre des captages prioritaires.

Avec l'appui de la CA 26 pour le paramétrage de l'outil, j'ai trouvé la prise en main très simple alors que je ne suis pas un pro de l'informatique.

J'accède quand je veux à mes données. Je peux créer plusieurs parcelles, permettant de tenir compte des différents types de sols de mon exploitation. Je vois au jour le jour l'évolution de la réserve en eau dans mes sols, ce qui permet d'irriguer au bon moment sans gaspiller d'eau et de tenir compte de la durée de mon tour d'eau.

En 2021, saison particulièrement arrosée, grâce à Net Irrig j'ai économisé un à deux tours d'eau tout en faisant des excellents rendements sur blé, maïs et sorgho. L'outil m'a été particulièrement précieux pour la reprise de l'irrigation après une pluie. Il m'a également permis de voir si la dose d'irrigation est bien valorisée ou si une partie de l'eau est perdue par drainage.

Je visualise également bien le moment où le rendement va être affecté si je n'irrigue pas. Un tel outil, c'est du travail en moins et des économies sur la facture d'eau. Bref c'est tout bénéfique et je recommande cet outil. »



Pour plus d'information sur le fonctionnement et les tarifs  
François Dubocs (CA26) au 04 27 24 01 60 ou 06 72 09 90 82 ou votre conseiller de secteur



## MISE EN CONFORMITÉ DES OUVRAGES

Avant le démarrage de la saison d'irrigation, voici quelques rappels réglementaires importants concernant les prélèvements d'eau à des fins d'irrigation.

### Contrôle des installations

Toutes les installations de pompage doivent être pourvues de compteurs volumétriques.

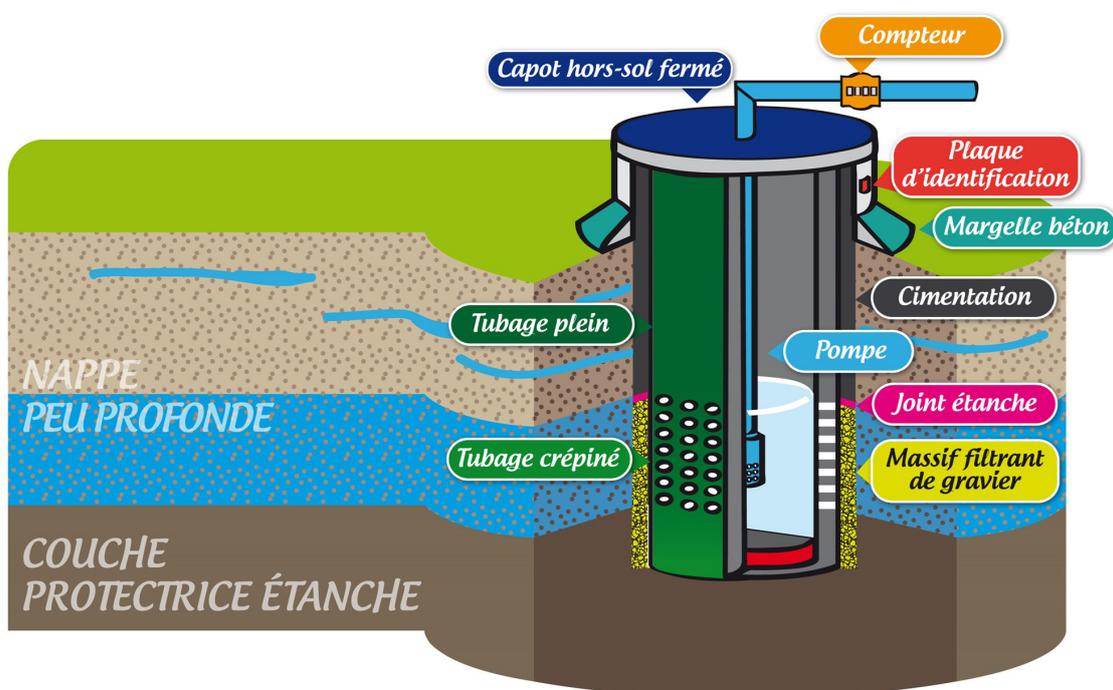
Les canaux gravitaires doivent tous être équipés d'échelles limnimétriques ou d'un autre moyen de mesure ou de régulation. Il est important d'entretenir l'installation et d'effectuer un relevé régulier des débits au cours de la saison.

Pour les territoires gérés par un OUGC, la non transmission des volumes consommés sur et hors période d'étiage peut remettre en cause l'allocation d'un volume d'eau pour la saison suivante.

### Affichage

Les irrigants doivent afficher sur la pompe ou le lieu de prélèvement leur nom et prénom ainsi que le numéro d'autorisation du prélèvement. L'original de l'autorisation doit être conservé.

### Conditions de réalisation et d'équipement des puits et forages



- Les puits et forages doivent être équipés d'une margelle bétonnée conçue de manière à éloigner les eaux de la tête de forage. Cette margelle doit avoir une épaisseur minimale de 30 cm au dessus du terrain naturel au droit de la tête de forage et aller en diminuant vers l'extérieur. Il est demandé une surface minimale de 3 m<sup>2</sup>.

Cette margelle doit être réalisée sur tous les ouvrages, qu'ils soient anciens ou nouveaux. L'absence de margelle entraînera en cas de contrôle une demande de mise en conformité.

- La tête d'ouvrage doit avoir une hauteur de 50 cm au-dessus du terrain naturel.

En zone inondable, elle doit être étanche.

- L'ouvrage doit être fermé à clé par la couverture d'une plaque ou d'un cabanon.

- Pour les nouveaux ouvrages, une cimentation annulaire est obligatoire de façon à éviter le prélèvement d'eau simultané dans plusieurs aquifères distincts superposés et éviter tout mélange des eaux des différentes nappes.



Adarii



145, avenue Georges Brassens -  
CS 30 418 - 26504 BOURG-LES-VALENCE Cedex  
www.drome.chambre-agriculture.fr - 04 75 82 40 00